

# Parcours Logement Insertion Jeunes

Démarche de progrès pour  
favoriser l'insertion des  
jeunes de la Métropole

**Guide méthodologique**

## **PREAMBULE**

La Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM) s'engage résolument aux côtés de sa jeunesse. Consciente des défis auxquels les jeunes sont confrontés pour accéder à l'autonomie, notamment en matière de logement, elle a mis en place une politique volontariste et innovante, axée sur l'accompagnement personnalisé et la coordination des acteurs.

Depuis 2021, TPM a fait de l'accès au logement des plus démunis une priorité, à travers la mise en œuvre accélérée du Plan Logement d'Abord, en concertation avec les partenaires institutionnels (les services de l'Etat, le Département, la CAF du Var, l'Agence Régionale de Santé) et les partenaires opérationnels. Cette ambition se traduit notamment aujourd'hui par le déploiement des « Parcours Logement Insertion Jeunes » (PLIJ), une démarche globale et coordonnée visant à faciliter l'insertion socio-économique des jeunes de moins de 30 ans.

Le PLIJ, est un « label » qui repose sur des méthodes de travail coordonnées, collaboratives et des moyens adaptés aux besoins des jeunes. L'objectif est d'accélérer leur accès au logement, à la formation et à l'emploi, en prévenant les ruptures de parcours et en leur garantissant un accompagnement renforcé.

### **Une dynamique partenariale comme pilier de l'engagement de la Métropole**

Le parcours PLIJ est un accompagnement personnalisé, simple ou renforcé qui propose deux niveaux d'accompagnement pour répondre aux besoins spécifiques de chaque jeune. Le premier niveau s'adresse aux jeunes bénéficiant de mesures d'accompagnement social lié au logement (ASLL), avec une transformation automatique de ces mesures en PLIJ. Le second niveau est destiné aux jeunes les plus fragiles, cumulant plusieurs difficultés, avec une phase d'expérimentation de deux accompagnements spécifiques.

Le label PLIJ repose sur un réseau de partenaires engagés pour l'insertion des jeunes. Elle distingue :

- Les structures labellisées PLIJ, conventionnées avec la Métropole dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (FSL), du plan Logement d'Abord, des actions jeunesse, apportant un soutien aux jeunes de 18 à 30 ans.
- Le réseau des partenaires du PLIJ, regroupant des structures non financées par la Métropole via ces dispositifs mais souhaitant : bénéficier des outils du PLIJ, orienter des jeunes bénéficiant de cette dynamique de coordination.

### **Un accompagnement structuré et coordonné pour les jeunes**

Le PLIJ s'appuie sur plusieurs outils permettant un soutien global et renforcé, notamment la mesure ASLL-PLIJ, le programme de Mentorat Logement d'Abord Jeunes, les Ateliers Accélérateurs Autonomie Jeunes, les plateaux techniques d'accompagnement des situations complexes de la Plateforme Logement d'Abord et de solutions « logement + accompagnement renforcé » en cours d'expérimentation.

Pour sécuriser les parcours d'insertion, le PLIJ favorise la coordination des acteurs du logement, de l'insertion professionnelle, de la mobilité et de la santé, notamment à travers la plateforme territoriale d'accompagnement (PFTA) et un réseau partenarial actif.

Les professionnels disposent ainsi d'une boîte à outils pour un suivi personnalisé et une meilleure collaboration entre structures.

Enfin, la participation des jeunes est au cœur de la démarche : ils sont associés à l'élaboration des politiques via des consultations, des groupes de travail et des instances comme le Conseil de la Vie Étudiante et de la Jeunesse.

Convaincue de l'importance d'une action collective, la Métropole invite l'ensemble des acteurs du territoire à rejoindre la démarche en signant la charte d'engagement et en participant aux instances de coordination et de concertation.

Ensemble, construisons un avenir où chaque jeune de la Métropole Toulon Provence Méditerranée trouvera sa place, s'épanouira et contribuera pleinement à la richesse de notre territoire.

# Table des matières

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>2</b>
<b>LISTE DES ABREVIATIONS</b> .....	<b>6</b>
<b>PARTIE I : LE LABEL PARCOURS LOGEMENT INSERTION JEUNES (PLIJ)</b> .....	<b>7</b>
<b>A. L'origine du PLIJ</b> .....	<b>7</b>
<b>B. Le PLIJ, un parcours coordonné et deux niveaux d'accompagnement</b> .....	<b>8</b>
1. Les mesures PLIJ systématisées pour les jeunes bénéficiant de mesures ASLL.....	8
2. Une phase d'expérimentation à destination d'un public jeune plus fragile en cours de parcours d'insertion socio professionnel ou proche de celle-ci.....	9
<b>C. Le PLIJ, une boîte à outils à destination des professionnels</b> .....	<b>10</b>
<b>D. Les structures concernées par la démarche du PLIJ</b> .....	<b>10</b>
1. Les structures labellisées PLIJ .....	11
2. Les structures du Réseau Partenaires PLIJ .....	12
<b>E. Le PLIJ, un label à destination des acteurs de l'accompagnement des jeunes</b> .....	<b>12</b>
<b>PARTIE II : LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLIJ</b> .....	<b>14</b>
<b>A. Les étapes d'un PLIJ</b> .....	<b>14</b>
<b>B. Les outils à disposition des référents</b> .....	<b>17</b>
1. Les outils d'accompagnement mobilisables par les référents PLIJ.....	17
2. Les outils mobilisables par les structures labélisées PLIJ et les acteurs du Réseau Partenaires .....	19
3. L'animation d'un réseau partenariale destiné à favoriser le travail en collaboration ....	21
<b>PARTIE III : L'ENGAGEMENT DES STRUCTURES LABELLISEES</b> .....	<b>24</b>
<b>A. Les obligations des structures labellisées PLIJ</b> .....	<b>24</b>
<b>B. L'engagement des structures partenaires du réseau PLIJ</b> .....	<b>24</b>
<b>C. L'évaluation de la mise en œuvre du PLIJ</b> .....	<b>25</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>27</b>
<b>Annexe 1 : LABEL PLIJ – rappel des engagement des acteurs conventionnés</b> .....	<b>28</b>
<b>Annexe 2 : RESEAU DES PARTENAIRES PLIJ - Charte d'engagement</b> .....	<b>29</b>
<b>Annexe 3 : Remerciements aux structures ayant participé aux travaux</b> .....	<b>30</b>

<b>A.</b>	<b>Structures ayant participé au diagnostic mené par l'URAHJ .....</b>	<b>30</b>
<b>B.</b>	<b>Structures ayant participé aux travaux de l'ANSA.....</b>	<b>30</b>
	<b>Annexe 4 : Synthèse des travaux de consultation .....</b>	<b>31</b>
<b>A.</b>	<b>Un diagnostic réalisé en 2023/2024 .....</b>	<b>31</b>
<b>B.</b>	<b>Les difficultés rencontrées pour accéder au logement et à l'emploi.....</b>	<b>31</b>
1.	Freins au logement.....	31
2.	Freins à l'emploi.....	32
<b>C.</b>	<b>Préconisations des professionnels et des personnes concernées.....</b>	<b>32</b>
1.	Améliorer l'accès à l'information et la transmission .....	32
2.	Coordonner les acteurs pour éviter les ruptures de parcours et les chevauchements d'intervention des professionnels.....	33
3.	Développer les actions collectives et la pairaidance entre jeunes.....	33

## LISTE DES ABREVIATIONS

Abréviation	Signification
AAJ	Accélérateurs Autonomie des Jeunes
AHI	Accueil Hébergement Insertion (secteur de l'AHI)
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement (mesure ASLL)
BIJ	Bureau d'Information Jeunesse
BS	Bailleur(s) Sociaux
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
C.I.B	Comité inter bailleurs (pour les bailleurs sociaux)
CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ-Alinéa)
CMR	Comité de mise en réseau
FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FSL	Fonds de Solidarité Logement
GT	Groupe de travail
LDA	Logement d'Abord
MDEIJ	Maison des Etudiants et de l'Information Jeunesse
PDALHPD	Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
MTPM	Métropole Toulon Provence Méditerranée
PFTA LDA	Plateforme d'accompagnement et de coordination Logement d'Abord
PLIJ	Parcours Logement Insertion Jeunes
REX	Retour d'expérience
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
TS	Travailleurs Sociaux

# PARTIE I : LE LABEL PARCOURS LOGEMENT INSERTION JEUNES (PLIJ)

## A. L'ORIGINE DU PLIJ

Le PLIJ s'inscrit dans le projet métropolitain, pour « *une métropole accueillante et solidaire* » qui ambitionne de « *développer des parcours résidentiels pour tous* ». Il fait partie de la politique de l'habitat et du logement. Ce label a été élaboré grâce à la synergie des acteurs institutionnels, opérationnels et de jeunes engagés dans la dynamique du plan Logement d'Abord métropolitain.

Les situations des jeunes sont variées : entre l'envie et la nécessité de décohabiter, l'absence de réseau familial, amical ou socio-professionnel, notamment pour ceux sortant d'institutions, le chemin vers l'autonomie est souvent complexe. D'autres sont confrontés à l'éloignement géographique et à la nécessité de se rapprocher d'un bassin de formation ou d'emploi adapté.

Selon l'Observatoire des jeunes métropolitains<sup>1</sup>, en 2022, 17% des jeunes de moins de 30 ans étaient en situation de pauvreté (contre 15.6% pour le Var), faisant de cette tranche d'âge la plus touchée par la pauvreté. Parmi ces jeunes en situation socio-économique fragile, nombre d'entre eux éprouvent des difficultés d'accès à l'emploi et au logement.

Ainsi, face à l'accélération des phénomènes de précarité liée au logement et ou à l'emploi chez les jeunes, la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM) a lancé une action expérimentale visant à renforcer l'accompagnement des jeunes les plus en difficulté dans leur accès au logement et dans leur parcours vers l'emploi.

Entre 2023 et 2024, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a mené différents travaux associant des professionnels de l'accompagnement des jeunes ainsi que des jeunes en situation de précarité à travers des entretiens individuels et des groupes de travail.

Cette approche participative a permis de dresser un état des lieux des solutions existantes, d'identifier les freins rencontrés par les jeunes dans leur chemin vers l'autonomie et les difficultés rencontrées par les professionnels pour les accompagner.

Certains freins tels que la pénurie de logements sociaux, le prix des loyers ou les moyens financiers dont disposent les acteurs de l'accompagnement sont structurels et demandent une évolution des politiques publiques à long terme. En revanche, d'autres obstacles peuvent être surmontés de manière plus directe et plus rapide. Parmi ces obstacles, le manque de coordination des acteurs et le manque d'information ou d'accompagnement spécifiques des jeunes vers les solutions existantes constituent des leviers de progrès importants.

Pour activer ces leviers de progrès, un Parcours Logement Insertion Jeunes (PLIJ) a été imaginé avec les jeunes et les professionnels consultés. Ce parcours coordonné a pour objectif de répondre aux besoins d'accompagnement des jeunes afin d'accélérer leur accès au logement, à la formation et à l'emploi en prévenant les ruptures de parcours. Le PLIJ vise l'insertion durable des jeunes sur le territoire métropolitain.

---

<sup>1</sup> L'Observatoire des jeunes métropolitains est une mission confiée à l'Audat Var par le Service Jeunesse et proximité de MTPM

## B. LE PLIJ, UN PARCOURS COORDONNE ET DEUX NIVEAUX D'ACCOMPAGNEMENT

Le Parcours Logement Insertion Jeunes (PLIJ) a pour objectif de faciliter l'insertion socio-économique des jeunes de moins de 30 ans vivant sur le territoire métropolitain, et confrontés à des difficultés pour franchir les dernières étapes vers leur autonomie.

Ces jeunes sont généralement sans logement, sans formation ou emploi, et sont parfois sans famille ou sans soutien familial. D'autre part, comme l'ont démontré les études sur la santé mentale des jeunes, depuis la crise sanitaire liée au Covid, les jeunes sont davantage confrontés à des troubles liés à l'isolement (déficits affectifs, troubles psychiques, addictions, ...)<sup>2</sup>.

L'esprit du PLIJ repose sur un accompagnement à franchir le « **dernier kilomètre** » vers l'autonomie. L'objectif est de prévenir les ruptures dans leur parcours et de leur garantir une transition stable et fluide vers une indépendance durable.

Dans ce cadre, les jeunes bénéficieront d'un suivi multithématique, coordonné par un référent unique, en collaboration avec plusieurs acteurs pour traiter de front plusieurs thématiques, parmi lesquelles : l'accès au logement, l'insertion socio-économique (la formation ou l'emploi), la mobilisation de ses propres réseaux sociaux et professionnels, ...

Ainsi, ces jeunes bénéficieront d'un accès prioritaire à des dispositifs d'aide visant à améliorer leur situation en matière de logement, d'emploi et plus globalement visant à améliorer leur autonomie.

### 1. LES MESURES PLIJ SYSTEMATISEES POUR LES JEUNES BENEFICIANT DE MESURES ASLL

#### **L'ASLL est défini comme suit dans le règlement intérieur du FSL :**

L'accompagnement social est une intervention sociale de proximité, exercé par des professionnels qualifiés en travail social œuvrant au sein d'associations subventionnées par la Métropole. L'accompagnement se caractérise par un projet social contractuel avec le ménage comprenant les objectifs à atteindre.

Sa mise en œuvre est :

- Soit indépendante de l'aide financière attribuée dans le cadre du FSL,
- Soit complémentaire de l'aide FSL et préconisée dans certaines situations afin de favoriser le maintien dans le logement (Accompagnement Prévention Impayé de Loyer (APIL), protocole de cohésion sociale -Borloo).

Elle relève d'une expertise sociale spécifique qui comprend :

- Une pratique d'intervention individuelle et/ou collective,
- Une fonction d'évaluation du projet logement,
- Des actions d'insertion liées au logement,
- Un travail en réseau avec les acteurs locaux.

Elle vise l'insertion durable dans le logement.

<sup>2</sup> Retrouvez les références sur la fiche de l'Etat : <https://sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/prendre-soin-de-la-sante-mentale-des-18-25-ans>

L'entrée dans le parcours PLIJ est automatique pour les jeunes bénéficiant d'une mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).

Cette mesure offre un accompagnement personnalisé et un soutien dans les démarches vers l'autonomie. Les mesures ASLL-PLIJ visent donc à proposer un suivi social adapté, favorisant l'accès au logement et à l'insertion durable.

Cette transformation automatique des ASLL « jeunes » en PLIJ permettra aux jeunes identifiés de bénéficier des PLIJ sans avoir à soumettre de demande spécifique.

## 2. UNE PHASE D'EXPERIMENTATION A DESTINATION D'UN PUBLIC JEUNE PLUS FRAGILE EN COURS DE PARCOURS D'INSERTION SOCIO PROFESSIONNEL OU PROCHE DE CELLE-CI

Certains jeunes ont besoin de plus que d'un accompagnement sur « *le dernier kilomètre* ». Ces jeunes cumulent plusieurs types de précarité et d'isolement (résidentiel, économique, social, familial, sanitaire, ...) qui les ont éloignés davantage de l'objectif de l'insertion durable.

Pour accompagner ces jeunes, en plus grande situation de précarité, la Métropole a lancé en 2024, avec des partenaires opérationnels, une phase d'expérimentation de deux accompagnements spécifiques.

Depuis 2024, TPM soutient, avec les services de l'Etat (DDETS du Var), l'expérimentation « *Accompagnement renforcé des jeunes sans ressources vers l'emploi grâce au logement* » ; accompagnement créé par l'association Alinéa, membre du réseau des CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes), en partenariat avec la Mission Locale des Jeunes Toulonnais pour la dimension insertion.

Le public cible : des jeunes, en grande difficulté, sans ressource ou avec peu de ressources, vivant le plus souvent chez des tiers de façon précaire, dans la rue ou en CHRS sur des places d'urgence.

D'autre part, en 2025, toujours dans le cadre du Plan Logement d'Abord, la Métropole lance l'expérimentation « *Accompagnement global : logement-emploi-santé des jeunes de – 30 ans, sortant d'institutions* » ; accompagnement créé par l'association L'Îlot, en partenariat avec des bailleurs sociaux et un bailleur spécialiste du logement accompagné, ainsi que de nombreux partenaires thématiques.

Le public cible : des jeunes, âgés de 18 à moins de 30 ans, en manque ou perte de repères, cumulant plusieurs critères de précarités, sortant d'institutions telles que le service probatoire d'insertion et de probation (SPIP) et la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Ces 2 dispositifs ont la particularité de mettre à disposition du jeune d'abord un logement, puis un accompagnement, afin de sécuriser son parcours d'insertion ; répondant ainsi parfaitement aux attentes de la logique de la politique publique Le Logement d'Abord.

Chaque dispositif bénéficie d'une capacité de 5 ou 6 logements en diffus, lui permettant d'accompagner 6 à 7 jeunes par an. Les situations très complexes de ces jeunes nécessitent un temps long (12 mois et plus).

## C. LE PLIJ, UNE BOITE A OUTILS A DESTINATION DES PROFESSIONNELS

Afin d'améliorer leur mission d'accompagnement, les professionnels impliqués dans les Parcours Logement Insertion Jeunes (PLIJ) disposent d'une série d'outils afin d'assurer une démarche globale, coordonnée et renforcée.

Ces outils visent à favoriser la collaboration entre acteurs, à garantir un suivi personnalisé des jeunes et à faciliter l'accès des publics accompagnés à des services adaptés. Ils permettent également de renforcer l'efficacité des interventions grâce à un partage d'expertise et une mutualisation des ressources entre professionnels du champ de l'autonomie.

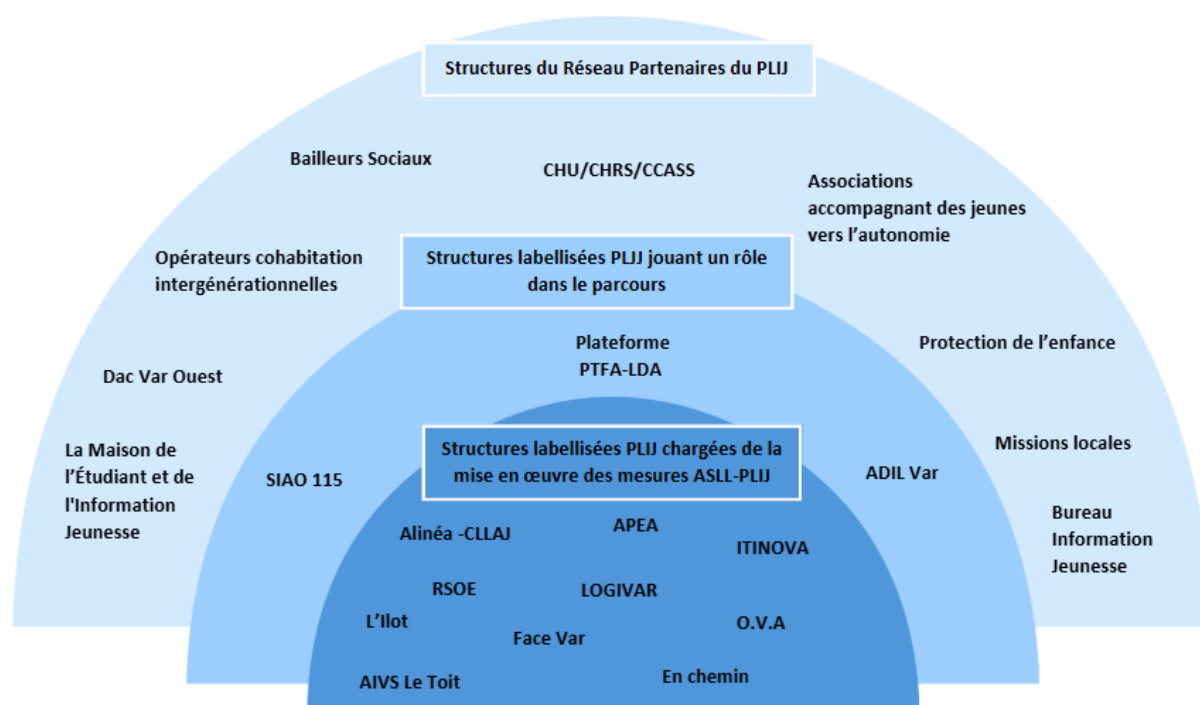
Cette boîte à outil a vocation à s'enrichir progressivement en partant de l'expérience des jeunes en PLIJ et des professionnels qui les accompagnent, dans une optique d'amélioration continue.

Le panel d'outils mobilisables par les structures dans le cadre du PLIJ est détaillé dans la **partie II** « **Modalités de mise en œuvre du PLIJ** ».

## D. LES STRUCTURES CONCERNEES PAR LA DEMARCHE DU PLIJ

Les structures actuellement concernées par le PLIJ sont de 2 catégories : les structures *labélisées PLIJ* et les structures choisissant de rallier le *Réseau des partenaires du PLIJ*.

*Schéma illustratif des structures concernées par le PLIJ en 2025 :*



- Associations qui assurent les mesures ASLL métropolitaines et les expérimentations en 2025
- Structures conventionnées par MTPM qui jouent un rôle dans le parcours en 2025
- Liste non exhaustive des structures du Réseau Partenaires PLIJ en 2025

## 1. LES STRUCTURES LABELLISEES PLIJ

Les structures ayant signé une convention avec la Métropole dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour la mise en œuvre de mesure d'accompagnement « ASLL » sont automatiquement labellisées PLIJ ; à la fois en tant que prescripteurs de mesures FSL et en tant qu'opérateurs de mesures d'accompagnement.

Par ailleurs, les associations et structures conventionnées avec la Métropole dans le cadre d'un dispositif inscrit dans la logique Logement d'Abord ou son Plan LDA, bénéficiant aux jeunes de 18 à 30 ans, obtiennent également le label PLIJ. Cela représente aujourd'hui une douzaine d'opérateurs.

Elles contribuent ainsi à accompagner les jeunes dans leur parcours résidentiel, que ce soit dans le logement social ou privé.

*Tableau récapitulatif des structures labélisées PLIJ (février 2025) :*

Structure	Action dans le cadre du PLIJ	Type de convention
<b>Associations qui assurent les mesures d'accompagnement social lié au logement et les expérimentations</b>		
Alinéa - CLLAJ	Suivi de mesures ASLL	FSL
	Dispositif expérimental : logement + accompagnement renforcé	Contrat local des Solidarités / Logique LDA 1 et 2
APEA	Suivi de mesures ASLL	FSL
En chemin	Suivi de mesures ASLL	FSL
FACE VAR	Suivi de mesures ASLL	FSL
	Mentorat LDA spécial Jeunes	Plan LDA 2
ITINOVA	Suivi de mesures ASLL	FSL
LOGIVAR	Suivi de mesures ASLL	FSL
O.V.A	Suivi de mesures ASLL	FSL
RSOE	Suivi de mesures ASLL	FSL
L'ILOT	Dispositif expérimental : logement + accompagnement renforcé	Plan LDA 2
<b>Structures conventionnées par MTPM qui jouent un rôle dans le parcours logement</b>		
Plateforme d'accompagnement et de coordination Logement d'Abord (PFTA-LDA)	Organisation des plateaux techniques : situations complexes des Jeunes métropolitains	Plan LDA 1 et 2
SIAO – veille territoriale	Démarche d'analyse des trajectoires résidentielles et des parcours Jeunes	Plan LDA 1 et 2
Agence Immobilière à Vocation Sociale Le Toit (AIVS)	Suivi de mesures ASLL Gestion locative accompagnée Intermédiation locative / parc privé	Contrat local des solidarités, puis, Plan LDA 1 et 2 + Service Habitat MTPM
Adil du Var Agence Départementale d'Information sur le Logement	Anime la Commission métropolitaine de coordination des attributions des logements sociaux	Plan LDA 1 puis Service Habitat MTPM

## 2. LES STRUCTURES DU RESEAU PARTENAIRES PLIJ

Être reconnue structure du *Réseau Partenaires PLIJ*, n'est ni automatique, ni obligatoire. Cette démarche requière une adhésion de la part de chaque association ou structure ; adhésion matérialisée par la signature de la charte.

Les acteurs du réseau sont les structures non financées par la Métropole ou financées hors mesures ASLL du FSL ou dispositifs Logements d'Abord, ou des actions spécifiques « jeunesse ».

Ce sont aussi bien :

- Les partenaires institutionnels et opérationnels historiques de la Métropole sur les sujets de l'habitat, les solidarités et la citoyenneté
- Les structures prescriptrices du Fonds d'Aide au Jeune (FAJ)
- Les partenaires des dispositifs liés à la politique de la ville et des quartiers prioritaires

Les acteurs du *Réseau Partenaires PLIJ* œuvrent dans l'action sociale, l'accueil l'hébergement, le logement, l'insertion et l'emploi, l'éducation, la prévention, l'information et la santé.

Ces partenaires viennent en soutien de l'accompagnement délivré par les associations labellisées. Ils contribuent au traitement de la levée des freins liés directement ou indirectement à l'accès au logement et à l'insertion durable des jeunes.

Ces partenaires seront associés aux temps collectifs et aux réflexions visant à enrichir le dispositif et à favoriser l'accompagnement des jeunes de la Métropole. De plus, les professionnels de ces structures bénéficieront des animations de réseau, des échanges de pratiques et de certaines formations proposées par la Métropole.

## E. LE PLIJ, UN LABEL A DESTINATION DES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Les parcours du PLIJ métropolitain reposent sur l'engagement des acteurs qui accompagnent les jeunes en difficulté à acquérir leur autonomie résidentielle et économique sur « *le dernier kilomètre* ». C'est à partir de cet engagement que les structures peuvent prétendre au **Label PLIJ**.

Au-delà de la reconnaissance et de la coordination des parcours, les structures labélisées bénéficient d'outils et de formations spécifiques.

Les structures du ***Réseau Partenaires du PLIJ*** pourront s'engager formellement dans la démarche d'amélioration de l'accompagnement des jeunes en signant la charte. Cette action permettra à chaque structure de se positionner clairement dans le réseau partenarial, tout en valorisant son implication à travers une communication officielle sur son adhésion. L'engagement signé, via la charte PLIJ, servira de base pour renforcer la collaboration et assurer une prise en charge coordonnée et améliorée des jeunes concernés.

Par ces Labels, les structures PLIJ et les structures partenaires s'engagent à :

- Identifier les jeunes qui auraient besoin d'un PLIJ pour les orienter vers celui-ci
- Améliorer l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes en PLIJ dans la mobilisation d'une aide ou d'un service (logement, emploi, santé, lien social...)

- Renforcer les liens avec les autres acteurs de l'accompagnement pour faciliter le parcours des jeunes
- Coordonner le parcours de certains jeunes en PLIJ

Les engagements sont préexistants ou mis en place dans une logique de progrès. Une échelle d'évaluation servant à mesurer le niveau d'engagement et les progrès accomplis est fournie aux structures labellisées PLIJ ; elle est présentée en partie III au paragraphe « **L'évaluation de la mise en œuvre du PLIJ** »

Cette démarche vise une amélioration continue individuelle et collective. Chaque structure s'engage à partir de son histoire, ses compétences, ses pratiques professionnelles, et sa dynamique propre. Chaque acteur est reconnu comme expert de toute ou partie des thématiques d'accompagnement des jeunes.

Afin de communiquer sur leur engagement comme *Structure Labellisée* ou *Structure du Réseau des partenaires du PLIJ*, les acteurs bénéficient d'un logo (visuel) facilement intégrable à leurs outils et supports de communication.



Un logo pour les structures labellisées,  
en convention avec la Métropole



Un logo pour les structures qui veulent  
s'engager dans le réseau des  
partenaires du PLIJ

## PARTIE II : LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLIJ

### A. LES ETAPES D'UN PLIJ

#### Les étapes de l'accompagnement :

- L'identification et entrée dans le dispositif PLIJ

Les mesures ASLL-PLIJ peuvent être sollicitées par tous les travailleurs sociaux (TS) exerçant sur le territoire de TPM, auprès du service FSL, au travers de la plateforme Beesmart.

Lorsque les critères d'éligibilité des mesures ASLL sont remplis et que la demande est validée, la mesure ASLL se transforme automatiquement en mesure ASLL-PLIJ et est proposée dans la file active d'une structure labélisée PLIJ. À partir de ce moment, le jeune intègre le parcours PLIJ de niveau 1. L'accompagnement social, assuré par une structure conventionnée dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (FSL), peut alors commencer.

- Désignation du coordinateur de parcours et élaboration du plan d'accompagnement

La structure labélisée PLIJ désigne, au sein de son équipe, le TS qui devient le coordinateur de parcours PLIJ ou référent PLIJ.

La mission du référent de parcours consiste à superviser la coordination entre les différents acteurs afin de proposer les services adaptés aux situations individuelles, en garantissant la continuité de la prise en charge ainsi que sa complétude. Pour cela, il bénéficie d'outils lui permettant de mieux connaître les offres de services des partenaires et de rentrer facilement en contact avec eux. Il peut également mobiliser la palette d'outils PLIJ à destination du jeune.

- Etapes d'accompagnement du parcours

Le PLIJ est constitué de deux niveaux.

#### *Niveau 1 : Accompagnement « classique »*

Lors de l'entrée dans le parcours, un plan individuel d'accompagnement est élaboré avec le référent de parcours. Cet accompagnement repose sur des mesures classiques prévues dans le cadre de l'ASLL et des outils internes proposés par l'association.

Ce suivi individualisé est mis en place afin d'aider le jeune à progresser vers l'autonomie.

#### *Niveau 2 : Accompagnement renforcé*

Si l'accompagnement de niveau 1 ne permet pas de répondre aux besoins spécifiques du jeune, le référent de parcours peut estimer nécessaire la mise en place d'un second niveau d'accompagnement. Dans ce cas, la situation du jeune est examinée lors d'un plateau technique LDA, en vue d'activer ce second niveau.

Déroulement de l'accompagnement selon la méthode PLIJ :

- Elaboration du Plan individualisé en lien avec les différents acteurs à mobiliser avec le référent de parcours
- Identification des structures et dispositifs mobilisables

- Identification des acteurs et mise en lien pour travailler en partenariat dans une perspective d'accompagnement global du jeune
- Accompagnement individuel et collectif des jeunes pour mieux les informer et/ou les accompagner dans la mise en place d'aides ou de services proposés par les partenaires.

Les modalités d'accompagnement et de suivi sont définies de manière personnalisée, en fonction des besoins spécifiques identifiés par le professionnel et le jeune concerné. La fréquence et l'intensité de l'accompagnement sont ajustées selon les exigences de chaque situation. Pour assurer un soutien optimal, les professionnels auront à leur disposition divers outils tout au long de l'accompagnement.

- Fin de l'accompagnement et « clause de non-abandon »\*

La fin de l'accompagnement du jeune peut survenir pour différentes raisons :

- Sortie positive du parcours PLIJ, lorsque le jeune a trouvé une solution de logement, un emploi, une formation, ou toute autre issue favorable.
- A l'initiative du jeune s'il estime que l'accompagnement proposé ne correspond pas à ses besoins.

La sortie du parcours doit faire l'objet d'un entretien obligatoire, au moment de la sortie du jeune. Ce temps d'échange a pour objectif de :

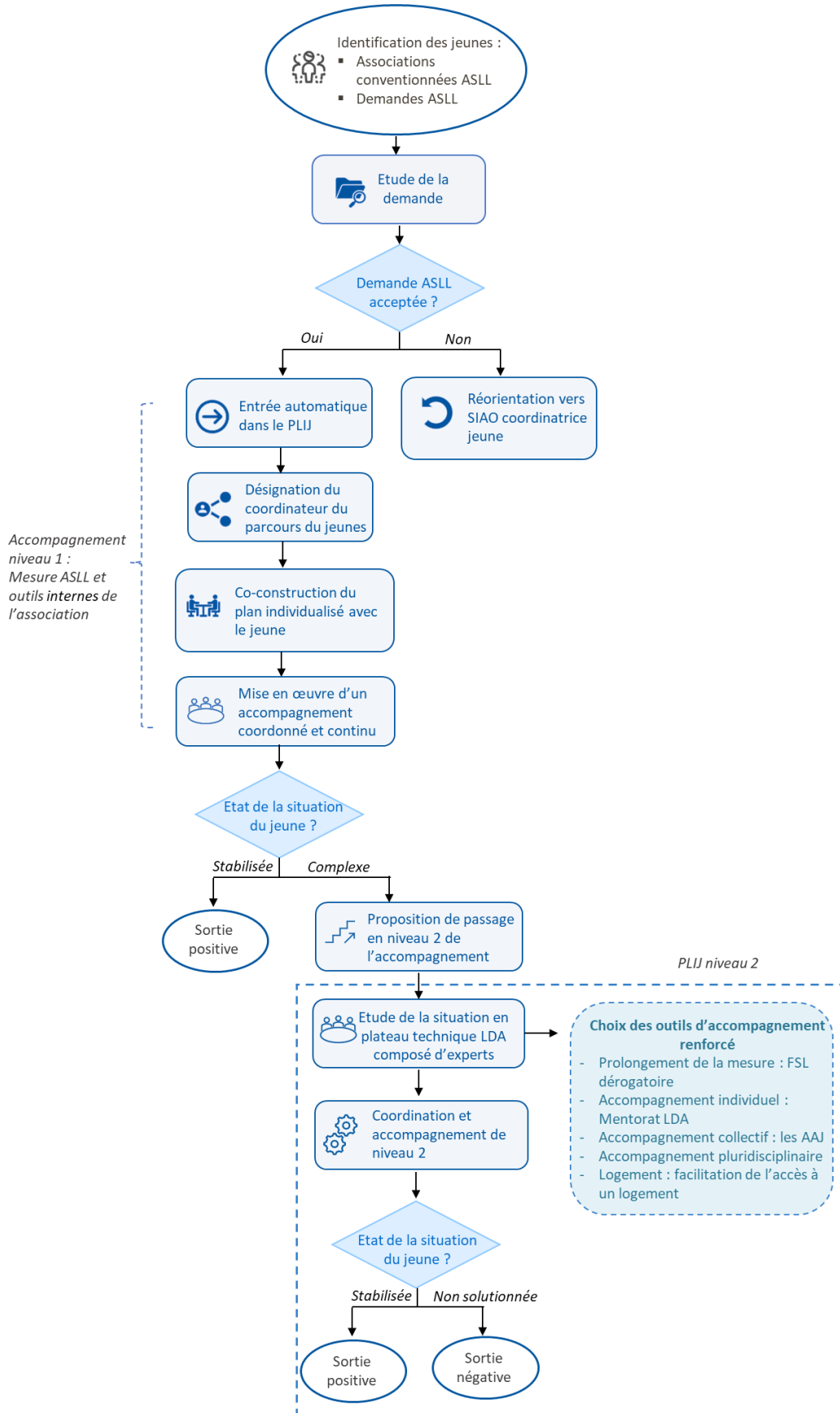
- Dresser un bilan du parcours du jeune et d'évaluer les progrès réalisés.
- Recueillir les éventuels besoins subsistants et/ou anticiper les difficultés potentielles.

Cet entretien final constitue une étape essentielle pour consolider l'autonomie acquise et prévenir d'éventuelles ruptures dans le parcours d'insertion.

\*En cas de nouvelle difficulté, afin de préserver son insertion, le jeune a la possibilité de solliciter son ancien référent PLIJ. Cette clause de non-abandon est une garantie « d'accompagnement abouti » pour le jeune et pour les partenaires. Suivant la situation du jeune, le référent évaluera l'intensité du besoin qui peut aller du rendez-vous unique de réassurance à la réintégration de l'accompagnement.

Cette approche vise à sécuriser durablement le parcours des jeunes et à prévenir les ruptures qui pourraient compromettre leur autonomie.

Schéma : le parcours PLIJ Métropole Toulon Provence Méditerranée



## B. LES OUTILS A DISPOSITION DES REFERENTS

La Métropole a structuré la méthodologie du label PLIJ en s'appuyant sur une démarche partenariale et sur les travaux issus des ateliers menés sur le terrain avec les professionnels et les jeunes. Certains outils et certaines évolutions de pratiques d'accompagnements sont plébiscités soit par les professionnels, soit par les jeunes, et souvent, par toutes les parties prenantes.

En s'engageant dans la labellisation PLIJ, les opérateurs s'inscrivent dans une dynamique collective d'amélioration continue entre structures labellisées et structures du réseau des partenaires, toutes à l'écoute des besoins des jeunes.

Le label PLIJ donne accès à :

- un panel d'outils d'accompagnement des jeunes, mobilisables par les référents PLIJ
- un panel d'outils, à destination des structures labélisées, garantissant l'évolution de pratiques dans la logique du Logement d'Abord et la fluidification de la coordination des acteurs

### 1. LES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT MOBILISABLES PAR LES REFERENTS PLIJ

Grâce au label PLIJ les opérateurs proposent un accompagnement selon les besoins identifiés avec le jeune qui entre en parcours coordonné. Le choix des outils à mobiliser est déterminé en fonction du plan individualisé, élaboré conjointement par le jeune et le professionnel référent, ainsi que du niveau de la mesure d'accompagnement.

Ainsi, l'accompagnement social vers et dans le logement proposé par les structures financées dans le cadre du FSL permet un suivi personnalisé sur la problématique du logement et vise plus globalement l'acquisition d'une autonomie sociale et professionnelle.

*Liste des outils mobilisables :*

- Mesure ASLL-PLIJ
- Mesure PLIJ dérogatoire (allongement ou reconduction de la mesure)
- Fiche de suivi PLIJ (élaborée par le référent et le jeune, à partager avec les acteurs du parcours)
- Mentorat Logement d'Abord Jeunes (accompagnement individuel)
- Ateliers Accélérateurs Autonomie Jeunes (accompagnement collectif)
- PFTA-LDA : plateau technique des situations complexes (pluridisciplinarité et expertises croisées)

Afin d'assurer la cohérence et l'efficacité du parcours d'insertion des jeunes en difficulté, **une fiche de suivi** est élaborée en premier lieu avec le référent du jeune accompagné. Cette fiche centralise les informations relatives à chaque jeune (dans la logique du « *dites-le nous une fois* » ) et à l'évolution de sa situation.

En effet, bien que le jeune dispose d'un référent principal, ses problématiques peuvent nécessiter l'intervention de plusieurs acteurs spécialisés. La fiche de suivi facilite la coordination entre ces différents professionnels. Elle est régulièrement mise à jour, garantissant un accompagnement adapté et réactif, en fonction des besoins spécifiques du jeune. La fiche rend lisible le parcours pour le jeune,

favorise le partage d'informations entre les intervenants, et la coordination des actions (voir fiche de suivi en annexe.)

Comme vu précédemment, lorsque l'accompagnement classique de niveau 1 s'avère insuffisant, le référent peut proposer au jeune un accompagnement de niveau 2 :

- Saisie de la plateforme LDA Jeunes
- Un soutien financier renforcé à travers le FSL dérogatoire : la mesure ASLL peut être prolongée au-delà des délais réglementaires (demande de dérogation par la plateforme Beesmart)
- Un accompagnement individuel à travers le mentorat LDA (voir fiche annexe)
- Un accompagnement collectif à travers des ateliers Accélérateurs Autonomie Jeune (voir fiche annexe).

### **Zoom sur la Plateforme d'accompagnement et de coordination Logement d'Abord JEUNES (PFTA-LDA JEUNES)**

Tout référent pourra saisir la Plateforme Territoriale d'Accompagnement Logement D'Abord de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (PFTA-LDA) qui réunira des experts en plateau technique. Cette Plateforme Jeunes étudiera les situations les plus complexes ou les parcours qui paraissent bloqués ; en présence du jeune, s'il le souhaite, afin qu'il puisse participer à l'élaboration des solutions à élaborer. Le plateau pourra jauger de l'opportunité de déclencher l'utilisation d'un ou plusieurs outils du PLIJ de niveau 2.

### **Zoom sur l'accompagnement collectif via des ateliers « Accélérateur Autonomie Jeune »**

Lors de l'élaboration du plan individualisé du jeune, les référents de parcours pourront leur proposer de participer à des ateliers Accélérateur Autonomie Jeunes (AAJ). Ces ateliers offriront un espace collectif d'apprentissage et de partage concernant différentes thématiques (logement, insertion, santé...). Ainsi, ils permettront aux jeunes :

- D'accéder à des informations pratiques transmises grâce à des interventions d'experts
- De s'appuyer sur la paire-aidance dans la recherche de solution grâce à des échanges entre pairs (jeunes rencontrant ou ayant rencontré des problématiques similaires) et la construction d'un réseau.

### **Zoom sur l'accompagnement individuel via le Mentorat LDA JEUNES**

Le mentorat a pour objectif de remobiliser les jeunes et d'accélérer leur accès au logement et à l'insertion professionnelle grâce à un binôme formé avec un mentor : professionnel en activité, salarié ou chef d'entreprise, du secteur privé ou du secteur public. Ainsi, le jeune bénéficiera de l'expérience, des conseils, du réseau de son mentor.

## 2. LES OUTILS MOBILISABLES PAR LES STRUCTURES LABELISEES PLIJ ET LES ACTEURS DU RESEAU PARTENAIRES

Les outils sont de plusieurs natures qui vont de la base documentaire à la participation à des comités de mise en réseau, en passant par les formations et les capsules vidéo. Certains ont été lancés en 2024, d'autres sont à créer. Certains outils sont accessibles à tous, d'autres uniquement aux structurées labélisées ; d'autres encore ont une entrée plus thématique. Ces outils évolueront avec le PLIJ.

- Séminaires LDA
- Formations LDA en présentiel pour le secteur AHI (en complément de celles proposées par l'Etat)
- Formation LDA en E-LEARNING
- Formation aux AAJ (spécifique parcours PLIJ – nouveaux accompagnements collectifs pour les jeunes)
- CMR (futurs) de la PFTA-LDA de MTPM sur les thématiques jeunes
- Thématique Insertion : CMR Service Cohésion Sociale Territoriale MTPM
- Thématiques accès et maintien dans le logement social : GT DDETS et C.I.B de MTPM
- Espace partagé participatif (TEAMS) : mise à jour de la documentation PLIJ (travaux du PLIJ par Urhaj et Ansa ; étude de l'Observatoire des jeunes de MTPM ; Charte ; fiches projets présents et à venir ; liens annuaires ; les CR des comités de pilotage ; capsules ou liens vers les futures capsules de la PFTA-LDA JEUNES ; ...)

*Page suivante : Tableau d'exemples pour s'y retrouver (liste non exhaustive) :*

**Tableau d'exemples pour s'y retrouver (liste non exhaustive) :**

	<b>Structures labélisées</b>	<b>Réseau Partenaires PLIJ (signataires de la charte)</b>		
<b>Outils mobilisables proposés par la métropole dans le cadre du PLIJ</b>	<i>Voir tableau récapitulatif des labélisées</i>	<b>Secteur AHI</b> (Accueils de jour ; CHRS ; CHU ; Equipes mobiles ; ... )	<b>Jeunesse</b> Associations de prévention spécialisée, BIJ, Missions Locales, MDEIJ ; Structures de Protection de l'Enfance ; ...	<b>Logement</b> Logement social (BS) ; Représentants des Bailleurs Privés ; Opérateurs de la cohabitation Inter générationnelle
<b>Séminaires LDA</b>	X (Obligatoire)	X	X	X
<b>Formations LDA secteur de l'AHJ</b>	X (Obligatoire)	X (suivant le nombre de places)		
<b>Formation LDA en e-learning</b>	X (Obligatoire)	X (suivant le nombre de connexions disponibles)	X (pour les TS, suivant le nombre de connexions disponibles)	
<b>Formations aux AAJ</b>	5 à 6 structures du territoire			
<b>CMR (futurs) de la PFTA-LDA JEUNES + capsules</b>	X (Obligatoire)	X	X	X
<b>Thématique Insertion : CMR Service Cohésion Sociale Territoriale MTPM</b>	X	X	X	X
<b>Thématiques accès et maintien dans le logement social : GT DDETS et C.I.B de MTPM</b>	X (suivant invitation)	X (suivant invitation)	X (suivant invitation)	Pour les Bailleurs Sociaux
<b>Espace partagé participatif (TEAMS)</b>	X	X	X	X

### 3. L'ANIMATION D'UN RESEAU PARTENARIALE DESTINE A FAVORISER LE TRAVAIL EN COLLABORATION

Le bon fonctionnement du dispositif PLIJ nécessite un pilotage et un suivi opérationnel régulier. La tenue des comités assurera l'animation du réseau des acteurs concernés par l'accompagnement des jeunes, et, la réalité d'une bonne coordination. Ils seront également le lieu de partages : mutualisation des connaissances, retours d'expériences, difficultés rencontrées, solutions opérationnelles, suivi du plan d'actions, suivi d'indicateurs, ...

Concrètement, les comités participeront à :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre du PLIJ, de centraliser les informations, de mutualiser les ressources
- Favoriser l'interconnaissance entre acteurs et la connaissance de l'offre de services disponibles relative aux différentes dimensions de l'autonomie (logement, insertion, santé...)
- Faciliter la recherche collaborative de nouvelles propositions pour améliorer et enrichir les parcours d'accompagnement
- Favoriser l'échange de pratiques inspirantes entre professionnels

Certains comités feront une place importante à la participation citoyenne des jeunes ; participation qui a débuté en 2024 avec la participation de 30 jeunes métropolitains à l'élaboration de solutions d'accompagnements vers le logement et l'emploi, solutions intégrées au PLIJ.

***Le tableau ci-dessous présente la typologie des participants aux comités ainsi que leurs objectifs, périodicités et organisations*** (organisation prévisionnelle) :

	<b>Le pilotage du PLIJ se fait au sein du comité opérationnel du Plan LDA</b>	<b>Comité de suivi / séminaire</b>	<b>Comités techniques = PFTA LDA JEUNES</b>
<b>Pilote</b>	MTPM coordination LDA	MTPM coordination LDA	PFTA-LDA-Jeunes
<b>Participants</b>	Membres du comité opérationnel du Plan LDA	Structures labélisées PLIJ et réseau PLIJ	Le / les jeunes Le / les référents Les experts invités par PFTA-LDA
<b>Périodicité</b>	1 à 2 fois par an + 1 fois par an lors du comité du PDALHPD	1 séminaire annuel	1 fois par mois (+ sur déclenchement d'urgence)
<b>Contenus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Partage de connaissances (Observatoire des Jeunes ; Démarche Synchro ; SIAO-PFTA [études])</li> <li>▪ Indicateurs</li> <li>▪ Revue des risques</li> <li>▪ Changements – arbitrages – décisions</li> <li>▪ Démarche d'amélioration continue : point d'étape / partages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Interventions de professionnels et chercheurs, sociologues, ...</li> <li>▪ Retours d'expériences (REX)</li> <li>▪ Difficultés rencontrées et solutions opérationnelles trouvées / à trouver</li> <li>▪ Suivi du plan d'actions</li> <li>▪ Suivi des indicateurs</li> </ul>	<p>Etude des situations des jeunes, si possible en leur présence pour une co-élaboration de solutions, actions à mettre en place, ...</p> <p>Voir la procédure de saisie de la PFTA-LDA pour présentation des situations en plateau technique</p>
<b>Organisation / mutualisation</b>	En présentiel	En présentiel et/ou visioconférence	En présentiel et/ou visioconférence
<b>Traçabilité infos</b>	CR ou relevé de décisions à disposition dans le TEAMS	CR et documents à disposition dans le TEAMS	Suivant calendrier proposé par l'équipe

L'animation du réseau se fera également au travers du partage d'un espace numérique TEAMS qui sera alimenté par différents documents accessibles à tous les professionnels concernés : enquêtes thématiques, bilans, comptes-rendus, fiches actions, fiches techniques, ...

L'espace partagé TEAMS sera ouvert par MTPM et pourra être alimenté par différents acteurs.

## PARTIE III : L'ENGAGEMENT DES STRUCTURES LABELLISEES

### A. LES OBLIGATIONS DES STRUCTURES LABELLISEES PLIJ

Le label PLIJ reflète l'engagement de la Métropole et des structures labélisées à soutenir les jeunes sur l'ensemble du territoire, dans une démarche collaborative pour les accompagner sur le dernier kilomètre de leur insertion durable.

Afin de bénéficier du soutien de la Métropole, des outils d'accompagnement, et de l'animation du réseau, les structures s'engagent à respecter un certain nombre de critères et à se doter des moyens nécessaires pour proposer une réponse adaptée aux jeunes accompagnés. Ainsi, les structures devront être en mesure :

- **D'assurer la coordination effective du parcours** dès lors qu'une multi-références apparait autour d'une personne dans le but de garantir un accompagnement global et d'éviter les ruptures de parcours.
- **De proposer un accompagnement individuel** aux jeunes à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action personnalisé et d'un suivi adapté aux besoins spécifiques.
- **De proposer un accompagnement collectif** à travers l'animation d'ateliers Accélérateurs de l'Autonomie des Jeunes (AAJ) par les professionnels formés et/ou d'en permettre l'accès aux jeunes pour lesquels l'outil est prescrit (PLIJ niveau 2 – prescription plateau technique).
- **D'encourager l'acculturation et la formation des référents** sur les questions liées au logement et à l'autonomie (acteurs, aides et dispositifs mobilisables, animation d'ateliers collectifs à destination des jeunes) ainsi que le partage de bonnes pratiques entre professionnels.  
Ainsi, les structures labélisées s'engagent à :
- **Inscrire ses professionnels aux formations et séminaires LDA**
  - **Participer aux dispositifs de la PFTA LDA JEUNES** (comités de mise en réseau [CMR] ; capsules vidéo ; ...)
  - **Participer aux CMR du Service Cohésion Sociale Territoriale de MTPM – secteur Insertion**
  - **Participer aux matinales de la DDETS** sur les thématiques liées à l'accompagnement des jeunes
  - **Participer aux comités** de pilotage, de suivi du PLIJ et aux plateaux techniques **en tant qu'experts**
  - **Participer et/ou d'animer des temps de travail collectifs** rassemblant différents acteurs travaillant sur le champ de l'insertion, du logement, de la santé et de la jeunesse dans le cadre du PLIJ et/ou du plan LDA (colloques, séminaires...).
  - **Communiquer sur le Parcours Logement Insertion Jeune** dans ses supports de communication interne et externe, notamment en utilisant le logo « Label PLIJ ».

### B. L'ENGAGEMENT DES STRUCTURES PARTENAIRES DU RESEAU PLIJ

Les structures partenaires s'inscrivent dans le réseau afin d'apporter leur expertise aux travaux collectifs. Chaque acteur est reconnu comme expert des publics jeunes et de ses domaines de compétences.

Grâce aux temps d'interconnaissance et d'échanges de pratiques, les structures partenaires contribuent à améliorer les parcours et les conditions de vie des jeunes en situation de vulnérabilité. Ils agissent sur

les freins liés à l'autonomie et l'insertion (informations, santé, santé mentale, mobilité, réseautages, logement, ...).

En signant la charte, les structures partenaires s'engagent à :

- Participer aux temps collectifs : séminaires LDA, réunions dans le cadre du PLIJ, aux Comités de Mise en Réseaux
- Informer les jeunes sur le PLIJ et les orienter
- Se mobiliser comme expert sur les plateformes techniques et apporter des contributions sur les espaces participatifs.
- Communiquer sur le Parcours Logement Insertion Jeune dans ses supports de communication interne et externe, notamment en utilisant le logo « Partenaires de Réseau PLIJ ».

Enfin, le PLIJ est un dispositif adaptatif qui évoluera en fonction des rencontres, des comités de mise en réseau et des groupes de travail, des partages d'expériences et du pilotage. Son développement s'appuiera sur les contributions des acteurs, assurant une amélioration continue et une réponse toujours mieux ajustée aux besoins des jeunes.

### **C. L'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLIJ**

Dans le cadre de la démarche PLIJ, une grille d'auto-évaluation a été conçue pour accompagner les structures de la Métropole de Toulon Provence Méditerranée (MTPM) dans l'amélioration continue de la prise en charge des jeunes.

Grâce à ce document, amené à évoluer, les structures formaliseront et analyseront l'évolution de leurs pratiques en s'appuyant sur des critères affinés collectivement.

La grille d'auto-évaluation proposée offre ainsi un moyen à chaque structure de s'assurer du respect de ses engagements et de garantir la fidélité de son action au modèle du PLIJ. Cet outil de suivi permet également à la Métropole d'évaluer l'impact et la cohérence des actions menées. La grille sera régulièrement revue et ajustée lors des réunions partenariales pour en garantir l'adéquation avec les besoins et les attentes des structures et des publics accompagnés.

Les principes à respecter sont la traduction opérationnelle des préconisations des acteurs de terrain et des personnes concernées, recueillies lors des différents groupes de travail. La grille est construite à partir de modèles standards d'évaluation de la qualité du service rendu, dans les structures associatives et les institutions pour lesquelles Ansa est missionnée.

**Ci-après, la grille d'auto-évaluation permettant de mesurer le respect des engagements des structures labellisées PLIJ et partenaires du réseau PLIJ :**

Principe	Objectif	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Exemples d'application Quelles actions concrètes sont mises en œuvre pour atteindre cet objectif ?	Indicateurs Comment je mesure les effets de mon action ?	Pistes d'amélioration
<b>Public cible : Jeunes</b>							
<b>Assurer la coordination de parcours du jeune</b>	Assurer un accompagnement global renforcé et éviter les ruptures en cas de multi-références.	Les référents échangent ponctuellement avec les partenaires concernant la situation des jeunes.	Participation active aux réunions de coordination, partage d'outils communs et mise en place de stratégies concertées pour le suivi du jeune.	Mobiliser du Plateau Technique LDA Jeune pour mobiliser l'ensemble des acteurs concernés et co-construire des solutions adaptées aux situations complexes.			
<b>Proposer un accompagnement individuel supplémentaire</b>	Favoriser l'autonomie des jeunes grâce à un accompagnement individualisé basé sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action personnalisé.	Le référent propose un plan d'action au jeune avec des objectifs généraux.	Le référent co-construit avec le jeune un plan d'action, prenant en compte les besoins spécifiques du jeune et en fixant des objectifs atteignables.	Le référent assure un suivi personnalisé et régulier, ajuste le plan en fonction de l'évolution du jeune et favorise l'implication des partenaires pour un accompagnement coordonné.			
<b>Proposer un accompagnement collectif élaboré avec les jeunes</b>	Utiliser la dynamique collective comme levier d'autonomie pour les jeunes et outil d'amélioration continue des dispositifs d'accompagnement.	La structure organise des ateliers collectifs sur des thématiques spécifiques.	La structure met en place des ateliers collectif et oriente les jeunes vers les ateliers d'AAJsi jugé nécessaire.	Le référent s'implique activement dans les cycles d'AAJ en co-animant des ateliers collectifs structurés selon la méthode AAJ, avec une évaluation régulière des axes d'amélioration par les jeunes, et l'intégration de leurs retours pour faire évoluer les dispositifs			
<b>Faciliter l'accès à l'information</b>	Assurer un accès facile et direct à l'information pour les jeunes, en les accompagnant dans la compréhension des dispositifs et en les sensibilisant à leurs droits.	La structure transmet systématiquement les documents utiles recensés par les acteurs et s'assure que les jeunes connaissent les principales plateformes et lieu ressource de la Métropole	Des temps d'information réguliers sont organisés pour présenter les dispositifs d'accompagnement disponibles. Les jeunes sont accompagnés dans la navigation et l'utilisation des plateformes pour accéder à l'information pertinente.	Des interventions de sensibilisation et des sessions d'information, dispensées par des acteurs spécifiques, sont organisées au sein de la structure, permettant une meilleure connaissance et appropriation des ressources.			
<b>Ajuster les pratiques aux besoins des jeunes</b>	Associer les jeunes à la construction de l'offre et aux modalités d'accompagnement pour garantir leur adéquation avec leurs attentes et leur réalité.	Aborder les pistes d'amélioration avec le jeune durant l'entretien de fin d'accompagnement.	Des outils de consultation des jeunes sont régulièrement mis en place afin d'évaluer l'adéquation de l'accompagnement à leurs attentes (enquêtes de satisfaction, boîte à	Les jeunes sont impliqués dans l'analyse des pratiques de la structure, participent à l'évaluation des dispositifs et contribuent à leur évolution. Leurs suggestions sont			
<b>Public cible : Professionnels</b>							
<b>Formation et acculturation des référents</b>	Renforcer les compétences des professionnels sur les thématiques en lien avec l'autonomie afin de favoriser l'accès aux droits.	Participation aux formations ou séminaires de manière occasionnelle et sans systématisation.	Participation régulière aux dispositifs proposés (Matinales, PTF LDA, CMR...) et aux temps d'échanges de bonnes pratiques avec d'autres structures.	Participation aux formations et organisation de sessions de transfert de connaissances au sein de la structure.			
<b>Public cible : les structures du réseau partenarial</b>							
<b>Participation aux réseaux et instances collectives</b>	S'insérer dans l'animation métropolitaine du réseau afin de développer une offre de service coordonnée conforme aux attentes et besoins des jeunes.	Assister ponctuellement aux colloques, séminaires ou temps d'animation de réseau	Participer activement aux instances collectives avec des contributions régulières (partage de ressources et de pratiques via Teams et l'espace partagé). La structure identifie et se fait connaître des acteurs clés du réseau partenarial.	Animer des temps de travail collectifs, jouer un rôle moteur dans le développement du réseau et mettre en place des partenariats et projets communs pour faciliter l'accès à l'autonomie des jeunes.			

## **ANNEXES**

ANNEXE 1 : LABEL PLIJ – RAPPEL DES ENGAGEMENTS DES ACTEURS CONVENTIONNES

ANNEXE 2 : RESEAU DES PARTENAIRES PLIJ – CHARTE D’ENGAGEMENT

ANNEXE 3 : REMERCIEMENTS AUX STRUCTURES AYANT PARTICIPE AUX TRAVAUX

ANNEXE 4 : SYNTHESE DES TRAVAUX DE CONSULTATION

## **ANNEXE 1 : LABEL PLIJ – RAPPEL DES ENGAGEMENT DES ACTEURS CONVENTIONNES**

*Les structures ayant une convention avec le service FSL pour les mesures ASLL-PLIJ, dans le cadre du Plan Logement d'Abord et du Contrat local des Solidarités Métropolitain sur le thématique PLIJ, ou encore dans le cadre de conventions avec le Service Habitat métropolitain, sur les sujets du logement des jeunes, sont automatiquement labellisés PLIJ.*

*Depuis 2025, ces conventions font mention du Label PLIJ et des engagements qui y sont liés. Pour cette année de lancement, se référer au « Tableau récapitulatif des structures labellisées PLIJ (février 2025) » en page 12 du présent document.*

### **Engagements de la structure labellisée :**

Au travers de sa convention, la structure labellisée PLIJ s'engage à :

- Assurer la coordination des parcours pour éviter toute rupture.
- Proposer un accompagnement individuel et collectif.
- Encourager l'acculturation et la formation des référents sur les questions liées au logement et à l'autonomie.
- Collaborer avec les différents acteurs du territoire au sein d'instances multi partenariales.
- Communiquer sur le Parcours Logement Insertion Jeune dans ses supports de communication interne et externe, notamment en utilisant le logo « Label PLIJ ».

La structure reconnaît l'importance de son rôle dans le dispositif PLIJ et s'engage à respecter ces principes afin d'assurer un accompagnement de qualité aux jeunes en situation de vulnérabilité.

## ANNEXE 2 : RESEAU DES PARTENAIRES PLIJ - CHARTE D'ENGAGEMENT

*La présente charte formalise l'engagement des structures partenaires du PLIJ (Parcours Logement Insertion Jeunes) dans une démarche de collaboration et d'échange visant à améliorer les parcours des jeunes vers l'autonomie et l'accès au logement. En signant cette charte, la structure partenaire s'engage à contribuer activement aux dynamiques collectives du dispositif PLIJ.*

### **Engagements de la structure partenaire du label PLIJ :**

Par la présente, la structure partenaire du PLIJ s'engage à :

- Participer aux temps collectifs : séminaires LDA, réunions dans le cadre du PLIJ, aux Comités de Mise en Réseaux.
- Informer les jeunes sur le PLIJ et les orienter.
- Se mobiliser comme expert sur les plateformes techniques et apporter des contributions sur les espaces participatifs.
- Communiquer sur le Parcours Logement Insertion Jeune dans ses supports de communication interne et externe, notamment en utilisant le logo « Partenaires de Réseau PLIJ ».

En signant cette charte, la structure reconnaît l'importance de son rôle en tant que partenaire du PLIJ et s'engage à respecter ces principes afin de favoriser l'autonomie et l'insertion des jeunes en situation de vulnérabilité.

Fait à ....., le .....

**Nom de la structure :** .....

**Nom et fonction du signataire :** .....

**Signature :**

## ANNEXE 3 : REMERCIEMENTS AUX STRUCTURES AYANT PARTICIPE AUX TRAVAUX

Merci à l'ensemble des structures et institutions qui ont activement contribué à l'élaboration de ce document, que ce soit lors des temps de travail collectifs (groupes de travail) ou dans le cadre d'entretiens. Leur expertise, leur engagement et leur collaboration ont été essentiels à la réussite de cette démarche.

### A. STRUCTURES AYANT PARTICIPE AU DIAGNOSTIC MENE PAR L'URAHJ

- Action Logement
- ADEPAPE Var
- ADIL
- Adoma
- Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise (AUDAT)
- Agence Départementale d'Information au Logement (ADIL)
- AIVS le Toit
- ALINEA – Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)
- Apprentis d'Auteuil RSOE
- AR HLM PACA et Corse
- Ariane Méditerranée
- ASPEA
- Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV)
- Association de Prévention et d'aide à l'Insertion (APEA)
- Association pour Adultes et Jeunes handicapés (APAJH Var)
- CAF 83
- CD83 - DDSI
- Equinoxe Sep
- ERILIA
- UDAF Var
- Face Var
- Handitoit
- IFTSS Croix Rouge Ollioules
- In'Li PACA
- La Maison de l'étudiant et de l'information jeunesse (MDEIJ)
- Ligue Varoise de Prévention (LVP)
- Logirem
- Logis Familial Varois
- Mission Formation / Enseignement supérieur TPM
- Mission Locale Corail (Hyères)
- Mission Locale Coudon Gapeau
- Mission Locale MIAJ (Seyne sur Mer)
- Mission Locale Jeunes Toulonnais (MLJT)
- Nouvel Horizon
- Proletazur
- RS-FJT Central'Place
- SAGEM
- SFHE
- SIAO
- Soliha 83
- Toulon Habitat Méditerranée (THMED)
- Unicil
- Var Habitat

### B. STRUCTURES AYANT PARTICIPE AUX TRAVAUX DE L'ANSA

- ALINEA - CLLAJ
- APEA
- FJT UMAM
- Forum Réfugié
- Handitoit
- Lit Up
- MDEIJ
- Mission Locale Corail (Hyères)
- Mission Locale Coudon Gapeau
- Mission Locale MIAJ (Seyne sur Mer)
- Mission Locale Jeunes Toulonnais (MLJT)
- Phar83 – Pôle protection de l'enfance
- PFTA LDA - SIAO
- URAHJ

*Merci à chaque professionnel pour son implication, ses retours et ses contributions précieuses tout au long de ce processus.*

*Merci à tous les jeunes ayant participé aux groupes de travail, qui, grâce à leur engagement et expérience, ont contribué à l'élaboration de ce document et, plus globalement, à la conception d'un dispositif dynamique et évolutif.*

*Myriam et Simon de l'Ansa*

## ANNEXE 4 : SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE CONSULTATION

### A. UN DIAGNOSTIC RÉALISÉ EN 2023/2024

Un diagnostic ciblant les acteurs et dispositifs existants sur le territoire métropolitain (insertion, logement, mobilité) a été réalisé par l'URHAJ en 2023. Par la suite, 5 groupes de travail rassemblant des acteurs de terrain travaillant avec des jeunes et/ou sur les thématiques liées au logement et à l'insertion se sont réunis afin d'enrichir le diagnostic et de proposer des pistes de solutions afin de faciliter l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes.

Les groupes de travail ont travaillé sur différents thèmes :

- Une première rencontre a ainsi permis aux participants de valider et d'enrichir le diagnostic réalisé par l'URHAJ et d'apporter un éclairage sur les besoins des jeunes du territoire en matière de logement et d'accompagnement comme support à leur insertion durable.
- Les trois autres rencontres ont permis aux acteurs d'échanger collectivement autour de situations concrètes rencontrées par les jeunes accompagnés par les professionnels, afin de s'interroger sur des pistes de solution. Les préconisations et propositions d'orientations issues des temps de travail avaient pour objectif de préfigurer les contours du Parcours Logement Insertion Jeunes.
- Enfin, le dernier groupe de travail avait pour objectif d'analyser des parcours de jeunes en situation de grande fragilité afin de proposer une réponse adaptée dans le cadre de l'expérimentation du PLIJ.

Afin d'enrichir le diagnostic, l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives (Ansa) a mené en parallèle une consultation des professionnels accompagnant des jeunes concernés par les problématiques d'accès au logement et à l'insertion et a travaillé avec des jeunes accompagnés sur ces questions.

Ces travaux ont permis de recenser l'offre existante mais également de dresser un certain nombre de constats concernant les problématiques rencontrées par les professionnels et les jeunes, dans le cadre du parcours d'accès à l'autonomie de ces derniers.

### B. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES POUR ACCÉDER AU LOGEMENT ET À L'EMPLOI

#### 1. FREINS AU LOGEMENT

Les principaux freins au logement identifiés par les professionnels et par les jeunes sont principalement liés aux ressources financières et à l'offre proposée souvent inadaptée à la situation du jeune.

Les jeunes en recherche d'emploi ont souvent des ressources financières insuffisantes du fait de leur recherche d'emploi ou d'emploi précaire (CDD, contrat saisonnier). Cette instabilité financière cumulée à l'absence de garant et l'incapacité à payer un dépôt de garantie, à la complexité des démarches administratives sont les premiers obstacles identifiés pour les jeunes. Enfin, le coût des logements est souvent trop élevé malgré les aides qui ne permettent pas aux jeunes de sécuriser leur capacité à payer un loyer sur le long terme.

Par ailleurs, l'offre proposée n'est pas toujours adaptée aux besoins. La situation géographique (distance logement - lieu de travail, endroits que les jeunes préfèrent éviter), l'état de certains logements proposés (vétusté voire insalubrité) et les délais d'accès au parc social quand la situation nécessite une réponse urgente sont autant d'obstacles à surmonter pour les jeunes dans leur parcours d'accès au logement.

Enfin, le public interrogé a fait état de certains *a priori* que pouvaient avoir les propriétaires du parc privé du fait de préjugés liés à l'âge, à l'origine...

## 2. FREINS A L'EMPLOI

Les facteurs expliquant les difficultés d'accès à l'emploi peuvent être exogènes (liés au contexte, aux employeurs et à l'offre proposée) et endogènes (liées à la situation personnelle du jeune).

En effet, les freins à l'emploi rencontrés peuvent être expliqués tout d'abord par des exigences trop importantes de la part des employeurs quant à l'expérience jugée nécessaire pour occuper un poste. De plus, les jeunes ont parfois le sentiment d'être stigmatisés du fait de leur âge, et parfois d'être discriminés sur le marché de l'emploi.

Autre facteur externe, la faible attractivité des métiers proposés peu plébiscités par les jeunes et les conditions de travail difficiles pour des revenus jugés plutôt faibles (horaires atypiques, lieu éloigné du logement...)

En parallèle à ces facteurs externes, des éléments propres à la situation personnelle des jeunes peuvent entraîner des conséquences sur la recherche d'emploi : des freins périphériques (absence de logement, mobilité, garde d'enfant...) une situation familiale compliquée, des manques de savoir-faire ou savoir-être liés à des carences affectives ou éducatives peuvent entraver l'exercice d'un emploi.

Ces difficultés rencontrées peuvent être source de démotivation et de découragement entraînant à plus ou moins long terme une perte de confiance en soi source d'abandon.

A noter que les professionnels constatent également des difficultés de santé (physique ou psychique avec une hausse des mal-être impactant le maintien dans l'emploi), d'hygiène et d'addiction rendant complexe le parcours d'insertion.

Fort de ces constats, les acteurs et personnes concernées ont préconisé un certain nombre de pratiques permettant d'améliorer l'offre de service d'accompagnement vers le logement et l'insertion.

## C. PRECONISATIONS DES PROFESSIONNELS ET DES PERSONNES CONCERNEES

### 1. AMELIORER L'ACCES A L'INFORMATION ET LA TRANSMISSION

#### a) Améliorer la connaissance des dispositifs par les professionnels

Des dispositifs existent mais sont peu connus par les jeunes et également parfois par les professionnels qui les accompagnent (car hors de leur champ d'accompagnement). Ainsi, il est essentiel de permettre aux professionnels de se former et d'organiser des temps d'information et de travail collectif favorisant l'interconnaissance et l'échange de pratiques.

Des outils de recensement des dispositifs et des solutions mobilisables doivent être régulièrement partagés et mis à jour.

## b) Améliorer l'accès à l'information des jeunes

Afin de favoriser l'accès aux droits des jeunes en situation de fragilité, la politique du « dernier kilomètre » induit de porter l'information au jeune notamment à travers des stratégies d'aller-vers. Dans cette optique, les acteurs interrogés préconisent le déploiement de dispositif « hors les murs » visant à toucher un public souvent invisibilisé.

Il est également essentiel de préparer les jeunes et de les accompagner suffisamment tôt afin d'éviter les risques de rupture de parcours : la sensibilisation aux démarches pourrait être faite au sein des établissements scolaires, des établissements d'Aide Sociale à l'Enfance, durant des temps collectifs... Pour se faire, il convient d'utiliser et de développer des méthodes de transmission d'informations ludiques (jeux, festival, groupe de pairs...) et l'adoption d'une communication adaptée aux jeunes (réseaux sociaux, application accessible en ligne, format et contenus adaptés...).

Enfin, les jeunes et les professionnels ont souligné la nécessité d'organiser des temps forts réunissant les acteurs œuvrant pour l'autonomie des jeunes et le public cible afin de favoriser les échanges et l'interconnaissance.

## 2. COORDONNER LES ACTEURS POUR EVITER LES RUPTURES DE PARCOURS ET LES CHEVAUchements D'INTERVENTION DES PROFESSIONNELS

Le sentiment de « lâchage » des jeunes adultes, notamment ceux sortant de placements, souligne la nécessité d'un accompagnement continu vers l'autonomie. Ainsi, il est indispensable de renforcer la collaboration entre les professionnels du secteur et d'assurer une continuité dans l'accompagnement des publics vulnérables.

Face à la multiplicité d'acteurs et de dispositifs, il est nécessaire de repérer les chevauchements d'intervention et coordonner l'accompagnement pour optimiser les parcours. Dans un souci de coordination des actions entre les différents partenaires, il s'agit de favoriser l'interconnaissance entre les acteurs de la jeunesse, du logement et de l'insertion par temps de rencontre et de sensibilisation, la création de partenariats (notamment entre acteurs du logement et de l'insertion) et des outils de recensement.

## 3. DEVELOPPER LES ACTIONS COLLECTIVES ET LA PAIRAIDANCE ENTRE JEUNES

Le développement des actions collectives a pour objectif de recenser les besoins du public et d'améliorer les politiques publiques qui les concernent. Ainsi, il convient d'interroger le vécu expérientiel des jeunes afin de construire ou d'adapter les dispositifs aux besoins réels.

Par ailleurs, ces temps collectifs permettent au public d'entrer en relation avec des pairs et des professionnels afin d'échanger des conseils et des bonnes pratiques et étendre un réseau souvent très limité. Ces temps collectifs devraient également permettre de travailler aux modalités de mise en relation entre structures et jeunes, notamment avec les entreprises, les bailleurs sociaux et les associations qui soutiennent les jeunes en situation de fragilité socio-économique. Ces temps forts pourraient ainsi faciliter la compréhension de l'offre de services disponibles en matière d'emploi, de logement et de santé et donc faciliter le parcours vers l'autonomie.